

Au Moulin-Rouge, les appartements de Jacques Prévert et Boris Vian sacrifiés pour Mistinguett ?

Le cabaret parisien entend récupérer les logements où vécurent les deux écrivains pour reconstruire la salle où se produisait la meneuse de revue. Dans le camp d'en face, la succession Prévert revendique la sauvegarde de son patrimoine. Décryptage.



Jacques Prévert sur la terrasse de son appartement, derrière le Moulin-Rouge, le 2 mai 1967. Keystone-France

Par Mathieu Favier

Réservé aux abonnés

Publié le 08 novembre 2025 à 12h00

[Lire dans l'application](#)

C'est la fin d'une cohabitation de soixante-dix ans entre le Moulin Rouge, Boris Vian (1920-1959) et Jacques Prévert (1900-1977). Le 29 septembre 2025, le cabaret, propriétaire des deux appartements où vécurent les écrivains, a signifié par voie d'huissier aux locataires — les petits-enfants des artistes, Cédric Vian et Eugénie Bachelot-Prévert — mettre fin à leur location. Les deux logements, transformés jusqu'alors en lieux de mémoire, devront être vidés d'ici au 31 mars 2026. Le célèbre cabaret justifie cette décision par sa volonté de réhabiliter, à l'horizon 2030, la salle où se produisait Jeanne Bourgeois (1875-1956), dite Mistinguett, dans les années 1920. Symbole des Années folles, la danseuse montait sur scène devant deux mille personnes, dans un théâtre à l'italienne en forme de U, avec loges et balcons. Sur ces planches, sa revue *Ça, c'est Paris !* (1926) a conféré au cabaret une renommée internationale.

La salle en question est néanmoins distincte des appartements. Aussi l'argument patrimonial du Moulin-Rouge est-il inaudible pour la petite-fille de Jacques Prévert : « *Est-ce acceptable qu'un patrimoine soit écrasé au nom d'un autre ?* » interroge Eugénie Bachelot-Prévert, qui précise que « *l'appartement de [son] grand-père fait 100 mètres carrés* », soit une goutte d'eau comparé au Moulin-Rouge, qui s'étend sur 18 000 mètres carrés. Dans les lieux, conservés en l'état, Jacques Prévert (qui y vécut de 1955 à 1975) aurait coécrit le scénario de *Notre-Dame de Paris* (1956), réalisé des collages surréalistes, et reçu Serge Gainsbourg — venu lui demander l'autorisation d'utiliser le premier vers des *Feuilles mortes* pour sa *Chanson de Prévert*. « *Le lieu, conçu par l'architecte Jacques Couëlle et le décorateur de cinéma Alexandre Trauner, est fait pour être visité, pas détruit. Il appartient à l'histoire collective.* »

Un projet de musée

Depuis 1993, sur demande, des chercheurs ont pu accéder à la salle des archives

où sont conservés photographies, manuscrits et correspondances de Prévert. Pour ouvrir l'espace au public, des visites ont été ponctuellement organisées à partir des années 2000. Finalement, en mars 2023, l'association Chez Jacques Prévert a permis de systématiser ces initiatives. Depuis, la petite-fille de l'artiste en anime deux à trois par mois, à raison de vingt-cinq visiteurs maximum par session. « *Ça reste assez confidentiel, reconnaît-elle, mais on aimerait en faire davantage en organisant des lectures, des représentations, des ateliers pédagogiques... En l'état, on manque de temps et de moyens.* » Pour structurer ces initiatives, elle réfléchit à institutionnaliser le lieu : « *L'appartement pourrait devenir un musée, sur le modèle de la Maison Gainsbourg.* »

À lire aussi :

Le promoteur associé de la Maison Gainsbourg condamné à rembourser un million d'euros

Le 8 octobre 2025, la famille Prévert a envoyé un dossier à la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Île-de-France pour demander le classement de l'appartement aux monuments historiques. En l'absence de l'accord du propriétaire, la procédure a peu de chances d'aboutir, mais la décision finale reste à la discrétion de la préfecture d'Île-de-France et au ministère de la Culture. La Drac rencontrera Eugénie Bachelot-Prévert dans les prochains jours « *afin qu'une solution puisse être trouvée pour conserver le patrimoine lié à la mémoire du poète* », sans donner davantage de précisions.

NEWSLETTER

Sortir Grand Paris

Les bons plans et bonnes adresses de la région parisienne sélectionnés par la rédaction.

S'inscrire

Pour le Moulin-Rouge, ce classement n'est pas compatible avec la reconstruction de la salle Mistinguett. « *On voudrait reconstituer le théâtre à l'italienne, plus ou*

moins tel qu'il était, avec son univers Belle Époque, détaille Jean-Victor Clerico, directeur général du Moulin-Rouge. *Il ne s'agira pas de faire une reconstruction à l'identique ; on va l'équiper des dernières innovations pour y accueillir notre prochaine revue et répondre aux exigences de notre public.* » Cet espace, situé juste au-dessus de l'actuelle salle de spectacle du Moulin-Rouge, viendra doubler la capacité d'accueil de l'établissement — actuellement 850 spectateurs — avec la possibilité de jouer deux revues simultanément.

Inauguré en 1924, le théâtre où se produisait Mistinguett est devenu une salle de cinéma dans les années 1930, avant d'accueillir, cinquante ans plus tard, des émissions comme celle de Laurent Ruquier. Depuis 2015, l'espace, maintenant divisé en deux, sert à la fois de zone de contrôle des spectateurs et de salle de répétition pour les danseurs. Pour faire renaître la salle Mistinguett, l'établissement assure avoir besoin des appartements de Boris Vian et de Jacques Prévert, mais soutient ne pas savoir, à ce stade, à quoi ils serviront. Historiquement, l'appartement de Boris Vian était la loge de Mistinguett. Aussi, les appartements, situés cité Véron, pourraient être rattachés à la création d'« *une cité des métiers d'art* » telle que voulue par Jean-Victor Clerico.

À lire aussi :

Jacques Prévert à l'heure de l'inventaire

La lettre d'huissier donne aux locataires six mois pour partir. Un délai plus flexible dans la réalité, assure le directeur du Moulin-Rouge, qui laissera « *aux locataires le temps de trouver une solution avec le ministère* ». Contacté, le cabinet de la ministre de la Culture dit suivre le sujet. Le cabaret s'est récemment entretenu avec Eugénie Bachelot-Prévert. À l'issue des échanges, la confrontation des deux projets patrimoniaux persiste, sans laisser entrevoir une troisième voie, celle de la cohabitation.